

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 13 JANVIER 2020

---

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

**Présents** : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MILLET, PESTELLE, MANGUÉLIN, JANICHON, MICHAUD, Mesdames ROGNARD, DECHAIX, DECHAVANNE, CHAMBAUD, GUDET,

**Excusé** : Pierre BLANC

**Secrétaire de séance** : Colette DECHAIX

Avant de commencer le Conseil Municipal , le Maire félicite Patrick Janichon nommé Lieutenant de Louveterie par le Préfet de l'Ain.

### **1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte rendu du 09 Décembre dernier est approuvé à l'unanimité.

### **2- DIA**

Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur la vente ci-dessous :

- Vente d'un terrain bâti cadastré A 847 pour un montant de 185 000,00 euros.

### **3- PROJETS 2020**

Une réunion de la commission des finances sera organisée mi- février avec Madame NOUGHIER , Trésorière, pour étudier les possibilités financières de la Commune.

Différents projets sont à l'étude :

- Rénovation du bâtiment « Résidence des platanes »
- Rénovation de la salle des fêtes
- Création d'un cheminement doux allant de la route de la Mitaine à la route de Châtillon sur Chalaronne, etc..

Les demandes de subventions devront être envoyées avant fin juin pour des travaux qui débiteront en 2021.

Il est rappelé que les travaux ne doivent pas commencer avant l'attribution officielle des subventions.

Pierre Millet évoque le problème des ordures ménagères au centre du village.

Une commission devra être mise en place avec le nouveau conseil municipal. Cette commission devra travailler en étroite collaboration avec la Communauté de Communes de la Dombes pour trouver des solutions.

Le Maire rappelle qu'il ne faut pas hésiter à prendre des photos en cas d'incivilités

#### **4) CONSULTATION EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE**

Dans le cadre de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion de l'Ain a souscrit depuis plusieurs années un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées dont Marlieux.

Celui-ci a été mis en place pour assurer une couverture financière complète des risques encourus par les collectivités territoriales en cas de décès, accidents du travail, maladies professionnelles, maternité et autres de leurs agents contractuels et titulaires.

Le contrat arrive à échéance.

Le Conseil Municipal décide d'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires et décide de donner mandat au Président du centre de gestion de l'Ain pour lancer la consultation.

#### **5- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Monsieur le Maire rappelle différents points importants

- la Communauté de Communes gère le CLIC, c'est-à-dire le Centre Local d'Information et de gérontologie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'activité du CLIC s'exerce désormais dans le cadre des Maisons de services au public (MSAP) Il s'adresse aux habitants de la communauté de Communes de la Dombes.

-Bilan positif des MSAP avec une augmentation sensible de fréquentation

- Bilan d'activité correct de la première année de la Piscine de Villars les Dombes.

#### **6- QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire rappelle que le recensement de la population débutera le 16 janvier prochain.

Les données chiffrées de l'INSEE sont très importantes car elles rentrent dans le calcul des dotations de l'état.

-Population recensée officiellement en 2015 : 1145 habitants

-Population légale en 2017 : 1207 habitants (chiffre qui sera pris en compte pour le calcul des dotations de l'état pour 2020)

-Règlement du service déchets (il sera envoyé par mail à l'ensemble des conseillers municipaux)

La Communauté de Communes de la Dombes a établi un règlement du service public de prévention et de gestion des déchets. L'objet du présent règlement est de définir les conditions et modalités de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes. Ce règlement s'impose à tous les usagers du service public de collecte des déchets.

-Statistiques des interventions du CIS Saint Paul de Varax pour l'année 2019 (mail transféré à l'ensemble des conseillers municipaux) Il est fait état des interventions sur Marlieux(3/4 pour des aides à personne)

-Sortie Vélo à la Nizière (Classe de Cathie Jolivet)

Joël Fagni se propose de participer à la réunion organisée par Cathie Jolivet le 4 février prochain avec les parents d'élèves pour l'organisation.

-La salle située au 77 place du marché qui faisait office de salle de catéchisme a été remise en état, Cette salle peut contenir environ une quinzaine de personne. Elle sera mise à disposition de l'ensemble des associations à leur demande. Le Maire rappelle que cette attribution n'est pas définitive.

-La présentation de la revue annuelle Dombes aura lieu le 22 février 2020 à la salle ALLEGRO de Miribel

-CPI Marlieux-Saint Germain sur Renon 2019

Pour 2019 le montant des dépenses de fonctionnement du CPI s'élève à 6278.76 euros. La commune de Saint Germain participe au prorata de ses habitants. Pour 2019 sa participation s'élève à 1123,30 euros .

Le planning des permanences pour les élections municipales des 15 et 22 mars a été établi (voir ci-joint) :

L'ordre du jour est clos à 21H45, la prochaine réunion aura lieu le Lundi 24 février 2020

**ELECTIONS MUNICIPALES**

**DES 15 et 22 Mars 2020**

**8H/11H**

Jean-Paul Grandjean

Eliane Rognard

Francis Pestelle

**11H/13H**

Joel Fagni

Colette Déchaix

Patrick Janichon

**13H/16H**

Michel Alberti

Pierre Millet

Nathalie Dechavanne

**16H/18H**

Stéphane Lapalud

Pascal Manguelin

Valérie Chambaud